DÉPARTEMENT DU GARD

MAIRIE
DE
VALLABRIX
30700

Tél. : 04 66 22 58 12
Fax : 04 66 22 01 48

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

PROCES VERBAL

Le Maire de Vallabrix, Bernard Rieu, soussigné, agissant en tant qu'officier de Police Judiciaire,

- Vu l'arrêté préfectoral n°13-107N du 24/07/2013 autorisant l'entreprise Fulchiron à exploiter une carrière de sables siliceux, de quartzite et d'argile sur la commune de Vallabrix
- Vu l'article n 1.10.1.2 stipulant que « l'accès de toute zone dangereuse des travaux d'exploitation à ciel ouvert est interdit par une clôture efficace ou tout autre dispositif équivalent. Le danger est signalé par des pancartes placées, d'une part, sur le ou les chemins d'accès aux abords des travaux, d'autre part, à proximité des zones clôturées. »

Alerté sur les déficiences du dispositif de clôture et de signalisation du danger, je me suis rendu sur place le lundi 1er septembre 2014 à 11heures et j'ai constaté les faits suivants :
-sur le flanc Ouest de la carrière de Vallabrix, lieu-dit « Le Brugas » la palissade est écrasée par des arbres à plusieurs endroits, des poteaux sont arrachés ou tombés dans un ravin, des fils de fer trainent au sol.
- à proximité du sommet de la carrière, la clôture s'arrête brutalement dans une zone où plusieurs sentiers se rejoignent. Des fils de fer barbelés traînent par terre.

Fort de ces constats, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit. Le présent procès verbal sera notifié à M. Fulchiron, exploitant la carrière de Vallabrix et sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à Vallabrix, le 03/ 09 /2014

Le Maire,
B. Rieu

MAIRIE DE VALLABRIX